



Paris, le 19 octobre 2021 N°1549

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Remise du rapport de la mission Rocher sur la gouvernance responsable des entreprises à Bruno Le Maire et Olivia Grégoire

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale solidaire et responsable, ont confié en mai 2021 à Bris Rocher, président-directeur général du groupe Rocher, une mission sur la gouvernance responsable des entreprises. Après 5 mois de travail et plus de 150 auditions, Bris Rocher, président-directeur général du Groupe Rocher, a remis officiellement ce 19 octobre 2021 à Bruno Le Maire et Olivia Grégoire, son rapport sur la place des entreprises dans la société.

Le rapport ROCHER a pour objectif de dresser les voies et moyens vers une gouvernance qui reflète mieux la responsabilité croissante des entreprises, avec 14 actions et mesures concrètes. Ce rapport, commandé par Bruno Le Maire et Olivia Grégoire s'est voulu lucide sur les causes pouvant expliquer des incompréhensions, des blocages, voir des oppositions, afin de proposer des recommandations opérationnelles.

Le retour d'expérience du groupe ROCHER, premier groupe international français à avoir adopté la qualité de société à mission, et les échanges menés lors de plus de 150 auditions d'experts, de chefs d'entreprises et d'acteurs engagés en faveur d'une économie responsable et solidaire ont enrichi les réflexions de Bris Rocher pour établir un état des lieux des dispositifs existants tout en offrant des perspectives d'évolution de la qualité de société à mission. Cette dernière, instaurée par la loi PACTE en 2019, entérine le rôle sociétal grandissant des entreprises.

Dans cette optique, le rapport envisage 14 propositions en vue de faciliter l'appropriation par le plus grand nombre des nouveaux dispositifs liés à la loi PACTE en sensibilisant davantage les acteurs de la vie économique, de crédibiliser les dispositifs de la raison d'être et de la société à mission et de projeter ces dispositifs dans un cadre plus large, notamment européen.

Les 14 recommandations formulées par Bris Rocher se déclinent en trois axes principaux :

- essaimer : faciliter l'appropriation par le plus grand nombre des dispositifs de la loi Pacte au sein du monde économique et éducatif ;
- crédibiliser les dispositifs de la raison d'être et de la société à mission de la loi Pacte afin de prévenir les risques de *purpose washing* et d'en accroître l'attractivité ;
- renforcer l'attractivité du fonds de pérennité et promouvoir les dispositifs issus de la loi PACTE au niveau européen.

Pour Bruno Le Maire, « Nous avons voulu, avec la loi PACTE, permettre aux entreprises de mettre les engagements sociétaux et environnementaux au cœur de leur projet. Alors que deux ans après l'entrée en vigueur de la loi PACTE près de 300 entreprises sont devenues des sociétés à mission, ce rapport apporte un retour d'expérience particulièrement utile pour poursuivre et amplifier la dynamique que nous avons su enclencher tous ensemble. Nous veillerons, en particulier, à faciliter plus encore la diffusion et l'adoption par les PME des dispositifs prévus par la loi PACTE»

Pour Olivia Grégoire, « Ces propositions nous permettrons de prendre rapidement des actions concrètes, que ce soit en matière de partage de bonnes pratiques ou de sensibilisation de nos entreprises à ces dispositifs qui sont encore mal connus. Il n'y aura pas que le Gouvernement qui devra agir et c'est aussi un des enseignements de votre rapport : il nous faut aider les entreprises à basculer avec nous dans le champ et dans les preuves de la responsabilisation.».

Pour Bris Rocher, « L'entreprise est nativement responsable et les engagements qui lui sont aujourd'hui demandés lui permettent de se réapproprier le sens de ce qu'entreprendre signifie. Pour la première fois de son histoire, la culture d'entreprise a trouvé un support juridique à travers la qualité de société à mission. J'ai tenté de proposer dans ce rapport des solutions simples et concrètes pour répondre aux besoins des entreprises et protéger leurs engagements des soupçons de démarche insincère. J'ai voulu apporter des réponses concrètes car la raison d'être d'une entreprise, c'est une raison d'y être pour les collaboratrices et les collaborateurs et ce qui me motive au quotidien en tant que dirigeant engagé.»

Pour en savoir plus sur les entreprises à mission : <a href="https://www.entreprisesamission.com">https://www.entreprisesamission.com</a>

Pour consulter le rapport de la mission Rocher :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/RAPPORT\_ROCHER\_EXE\_PL.pdf

## Contact presse:

Cabinet de Bruno Le Maire Cabinet d'Olivia Grégoire Groupe Rocher presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr fleur.douet@cabinets.finances.gouv.fr marion.moulin@yrnet.com